



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 8 septembre 2020]

Date de la convocation  
2 septembre 2020  
Date d'affichage  
9 septembre 2020

Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 30  
Procurations : 3  
Votants : 33

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Monique GUILLE, Laurent SQUASSINA, Marie-Françoise BONELLO

Absents :

N° 122/ 2020

*Secrétaire de séance : Martine SOUQUET*

**OBJET DE DELIBERATION : Cession d'un bien sis 10 rue Roquecor à M. Pierre PICON**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'une maison mitoyenne sur 2 niveaux avec une cour intérieure située 10 rue Roquecor, parcelle cadastrée section BS n°246.

La valeur vénale du bien a été évaluée à 17 200,00 € (avec une marge de négociation de 10%) par le service départemental des Domaines le 24/06/2019, avis prorogé en date du 15/07/2020 pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 24/06/2021.

En raison de l'état médiocre du bien et après négociation avec le futur acquéreur, M. Pierre PICON, domicilié à Gaillac, 74 place de la Libération qui accepte que le bien lui soit vendu en l'état, il est proposé que la cession soit réalisée pour un montant de 15 000,00 € (quinze mille euros) net vendeur.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le maire propose aux élus d'autoriser la cession en l'état du bien sis 10 rue Roquecor, cadastré section BS n°246, à M. Pierre PICON (ou toute autre personne ou société s'y substituant) pour un montant de 15 000,00 € (quinze mille euros).

1 annexe

VOTE : 4 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la cession en l'état du bien sis 10 rue Roquecor, cadastré section BS n°246, à M. Pierre PICON (ou toute autre personne ou société s'y substituant) pour un montant de 15 000,00 € (quinze mille euros),

**CONFIE** la rédaction de l'acte authentique à Maître Louis-Joseph BLINEAU – 45 rue Joseph RIGAL – 81600 GAILLAC,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire, ou au Maire-Adjoint Délégué, de signer toute pièce nécessaire à l'accomplissement de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Patrice GAUSSERAND



Fait à Gaillac le 9 septembre 2020

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20200908-122-2020-DE  
Date de télétransmission : 09/09/2020  
Date de réception préfecture : 09/09/2020